



Infolettre

MESURES D'URGENCE

Jeudi 16 avril 2020

COVID-19



La Ville continue à surveiller de près la situation relative au COVID-19 et aux mesures préventives recommandées par le gouvernement du Québec.

[Voir toutes les infos en lien avec la COVID-19](#)

MERCI DE RESPECTER LES MESURES POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DE TOUS

En vue de la belle température prévue cette fin de semaine, nous souhaitons rappeler qu'il est interdit de circuler dans tous les parcs de la ville ainsi que sur la Promenade du canal et que les commerces n'offrant pas un service prioritaire doivent fermer. **Les contrevenants à ces mesures s'exposent à des constats d'infraction allant de 500 \$ selon la réglementation municipale et de 1000 \$ à 6 000 \$ selon la loi sur la Santé Publique.**

Le SPVM, en collaboration avec la patrouille municipale, font des tournées de surveillance sur une base régulière et interviendront si nécessaire.

Merci de respecter ces mesures préventives pour la santé et la sécurité de tous!
Rappelons-nous que rester chez nous sauve des vies.🙏

STATIONNEMENT LIMITÉ SUR LA RUE SAINTE-ANNE

Le stationnement sur la rue Sainte-Anne, entre la rue Saint-Pierre et le pont Galipeault est dorénavant limité à 30 minutes maximum et ce, durant toute la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire. De nouvelles enseignes temporaires ont été installées.

Cette mesure vise à réduire l'achalandage sur l'artère principale, dans l'optique de faire respecter les mesures liées au COVID-19, telles que la fermeture de la Promenade du canal, ainsi que la distanciation sociale.

TAXES MUNICIPALES

Le 2^e versement de taxes est reporté au 3 juillet 2020. Celui-ci était initialement prévu pour le 21 mai.

De plus, **la Ville diminue le taux d'intérêt à 0% pour les taxes municipales impayées et dues entre le 14 avril et le 3 juillet 2020.** Après le 3 juillet 2020, le taux sera le même que celui initialement prévu au Règlement numéro 818.

AIDE ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Si vous êtes une entreprise privée ou d'économie sociale, un travailleur autonome ou un OBNL, il existe plusieurs mesures d'aide mises en place par l'Agglomération de Montréal, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ainsi que divers partenaires.

Entre autres, le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec*, géré par PME MTL pour le territoire montréalais, offre une aide sous forme de prêts pouvant atteindre **un montant maximal de 50 000 \$, à un taux d'intérêt de 3 %**

[En savoir plus sur les mesures disponibles](#)

TRAVAUX PUBLICS : REPRISE DE CERTAINES ACTIVITÉS

Le service des travaux publics reprendra certaines de ses activités printanières, telles que:

- Le nettoyage des rues;
- Le ramassage des branches dès lundi, 20 avril. (Vous pouvez déposer vos branches sur le bord de la route à partir de samedi, 18 avril)

- Le nettoyage des parcs et plate-bandes;
- Le démantèlement des patinoires extérieures;
- La livraison des palettes de sacs de sable aux résidents de la zone rouge qui en font la demande (La Ville offre 4 palettes gratuites à ces résidents. Pour commander, contactez le 514-457-6666)

Notez bien que même si les équipes nettoient les parcs et démantèlent les patinoires **tous les parcs sont toujours FERMÉS jusqu'à nouvel ordre.**



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB

